

# Décontamination

## en cas de déversement accidentel

Travailler en sécurité avec les médicaments cytotoxiques

**Le kit doit être à proximité immédiate lors des soins et remplacé après usage.**

### Contenu du kit de décontamination

- Surblouse antiprojection à usage unique, à manches longues, resserrée aux poignets, à porter sur les vêtements de travail.
- Tablier imperméable à usage unique.
- Masque antiprojection à usage unique :
  - avec visière intégrée,
  - ou avec lunettes de protection.
- Charlotte.
- Deux paires de surchaussures antidérapantes.
- Deux paires de gants épais à manchettes longues en nitrile, néoprène ou latex.
- Panneau de signalisation.
- Produit gélifiant.
- Carrés d'essuyage.
- Champs absorbants.
- Fiches bristol pour ramassage de débris.
- Sac DASRI.
- Serpillières à usage unique.
- Détergent pour surfaces.

### Procédure de décontamination

- Faire sortir toute personne non concernée.
- Interdire l'accès (panneau de signalisation).
- Fermer les fenêtres.
- Retirer les équipements souillés et enfiler la tenue de protection du kit.
- Déverser le produit gélifiant ou utiliser les carrés d'essuyage pour un petit déversement.
- Ramasser le mélange gélifié avec les champs et/ou les fiches bristol, de l'extérieur vers l'intérieur de la zone.
- Éliminer les déchets au fur et à mesure dans le sac DASRI.
- Laver à l'aide de serpillières la zone souillée avec le détergent de l'extérieur vers l'intérieur.
- Renouveler trois fois le lavage.
- Retirer et jeter l'équipement de protection individuelle dans le sac DASRI et le fermer.
- Se laver les mains à l'eau et au savon.



#### EN CAS DE PROJECTION OU DE CONTACT :

##### Peau

- Retirer immédiatement les vêtements souillés et les gants.
- Rincer la peau exposée à grande eau pendant au moins 15 minutes puis laver à l'eau et au savon.

##### Yeux

- Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, paupières bien écartées.
- En cas de port de lentilles de contact, les retirer si possible avant, à défaut pendant le rinçage.

Dans tous les cas, prendre un avis médical, déclarer l'accident du travail et le signaler au médecin du travail.

**Pour toute question, et en cas de grossesse ou projet de grossesse, contacter le service de santé au travail :**